

# Union conjugale: les effets généraux du mariage

## Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure
- Recours

## Généralités

Qu'ils portent sur les droits et devoirs mutuels des époux, sur le nom de famille, sur le droit de cité des conjoints, sur la demeure familiale, sur l'entretien de la famille, sur la représentation de l'union conjugale, etc., les effets généraux du mariage sont réglés de manière exclusive dans le droit fédéral : consulter la fiche fédérale correspondante.

Le droit cantonal se limite quant à lui aux règles de procédure et à la désignation des autorités compétentes.

## Descriptif

Se référer aux fiches correspondantes pour les questions concernant d'autres aspect de l'union conjugale :

- Union conjugale: les régimes matrimoniaux
- Union conjugale: les mesures protectrices de l'union conjugale
- Nom
- Divorce et séparation

## Procédure

Les questions relatives aux effets généraux du mariage sont généralement réglées dans le cadre de la procédure de mesures protectrices de l'union conjugale. Se référer à la fiche "**Union conjugale: les mesures protectrices de l'union conjugale**".

## Recours

Les questions relatives aux effets généraux du mariage sont généralement réglées dans le cadre de la procédure de mesures protectrices de l'union conjugale. Se référer à la fiche "**Union conjugale: les mesures protectrices de l'union conjugale**".

## Sources

Banque de données de la législation fribourgeoise - BDLF

## Adresses

Tribunal d'arrondissement de la Veveyse (Châtel-St-Denis)  
Tribunal d'arrondissement du Lac (Morat)  
Tribunal d'arrondissement de la Gruyère (Bulle 1)  
Tribunal d'arrondissement de la Glâne (Romont)  
Tribunal d'arrondissement de la Broye (Estavayer-le-Lac)  
Tribunal d'arrondissement de la Sarine (Fribourg)

## Lois et Règlements

Loi du 31 mai 2010 sur la justice (LJ)

## Sites utiles

Office familial - Fribourg